

Près de 3 M € pour la qualité de l'eau en Baie de Bourgneuf sur la période 2011-2013 Pour une préservation de l'environnement "de bon sens"

C'est à l'Ecomusée du Daviaud à La Barre de Monts - "lieu symbolique", à la fois "laboratoire environnemental" et "de culture de la mémoire de nos territoires" -, que l'Association pour le développement du bassin-versant de la Baie de Bourgneuf a signé mardi un contrat avec la Région. Un programme d'actions de 2,7 M € sera engagé de 2011 à 2013 dans près de 40 communes du Nord-ouest Vendée et du Sud de la Loire-Atlantique. La Région interviendra à hauteur de 982 000 €, au côté de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des Conseils généraux de Vendée et de Loire-Atlantique. Plus les maîtres d'ouvrages (collectivités, syndicats, associations), qui financent pour 530 000 €.

Le premier contrat régional de bassin-versant 2007-2009 avait permis, pour plus de 3 M €, la création de deux bassins de rétention pour limiter les eaux de ruissellement venant de l'amont, le curage de 35 km d'étiéris et l'aménagement de neuf ouvrages hydrauliques, l'expérimentation de quinze techniques de restauration des berges pour lutter contre l'érosion.

"Un territoire d'excellence environnementale."

Les enjeux pour 2011-2013 sont fixés dans la continuité. À

travers la limitation de l'utilisation de pesticides : seize communes vont réaliser des plans de désherbage et quatre vont acheter du matériel alternatif au désherbage. La poursuite des opérations de curage, d'aménagement d'ouvrages hydrauliques, liées à la restauration de cours d'eau. Et l'inventaire des zones humides de l'ensemble du bassin-versant. Ajoutés aux 12 M € du contrat territorial signé pour 2008-2012 avec l'Agence de l'eau, ce sont au total près de 15 M € qui "vont être engagés pour préserver notre territoire d'excellence environnementale. C'est le signe d'un engagement très fort de nos collectivités" souligne le président de l'association, Noël Faucher. Depuis sa création il y a 22 ans, l'association a concouru à faire prendre conscience de la nécessité de "restaurer la qualité de l'eau, à travers une meilleure gestion qui prenne en compte les besoins des utilisateurs situés en amont et en aval", au premier rang desquels les ostréiculteurs et conchyliculteurs. La nécessité de développer une vraie solidarité.

Le savoir-faire des anciens

Ce deuxième contrat, s'engage Noël Faucher, "doit tenir



Les signataires du contrat : Sophie Bringuy, du Conseil régional, Noël Faucher, président de l'Association pour le développement du bassin-versant de la Baie de Bourgneuf et Robert Guérineau, président de la commission locale de l'eau du Sage du Marais breton et du bassin-versant de la Baie de Bourgneuf

compte des enseignements du premier". Mot d'ordre : "avancer avec mesure, dans l'efficacité". Comment ? En faisant preuve de "bon sens". En se réappropriant "le savoir-faire de nos anciens qui avaient une bonne compréhension de notre territoire" et "leurs techniques qui ont fait leur preuve", plutôt que certaines innovations, qui se sont avérées au final plus coûteuses mais moins performantes. Noël Faucher

se préoccupe également du coût des études, qui constitue "un frein" : "soit le programme d'action est abandonné au vu de ses conclusions, soit il est validé mais c'est une part non négligeable du budget qui ne pourra pas être investi directement sur le terrain. Ce n'est pas raisonnable" estime le président, qui souhaiterait que les maîtres d'œuvre puissent s'appuyer sur les résultats des études qui ont

été menées au fil des années avant d'être contraints à en financer de nouvelles. "C'est du bon sens".

Un avis que partage le Conseil régional, qui engage les maîtres d'œuvre à "être responsables des études que nous allons cofinancer" indique Sophie Bringuy, membre de la commission d'aménagement du territoire et de l'environnement. La Région va également lancer un appel à projet innovant "en croisant

les enjeux de la qualité de l'eau avec les enjeux agricoles". Ce contrat "montre notre capacité à nous mobiliser pour construire ensemble. Sans vous, associations, collectivités, syndicats, nos enveloppes ne seraient que des coquilles vides".

Associer la population

C'est "une démarche vertueuse" dans laquelle s'est engagée l'association pour le développement du bassin-versant de la Baie de Bourgneuf note Philippe Boënnec, député-maire de Pornic, et à laquelle elle doit "associer l'ensemble de sa population pour pouvoir s'inscrire dans la durée". Tout en veillant à ce que ce projet reste "supportable par l'économie de nos territoires". Car si "l'action environnementale peut être source de valorisation pour toutes nos productions", conclut Noël Faucher, il ne faut pas que "ce soit au détriment d'autres actions, comme l'accompagnement économique et social. Nous devons mesurer quel doit être le niveau de notre engagement budgétaire dans le développement durable, pour demeurer attentifs à tous les besoins de notre territoire".

Magali Dupont